FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à conserver)

PIÈGES À MOUSTIQUES TIGRES – dispositif 2023

**Critères d’éligibilités**

Pour obtenir la subvention de la Commune, il faut :

* Habiter sur la commune de Saint Bonnet de Mure,
* Acheter un piège dans une enseigne située sur la commune de Saint Bonnet de Mure,
* Acheter un piège à moustiques et justifier de son achat (un par logement)

Les types de pièges suivants ne seront pas subventionnés :

|  |  |
| --- | --- |
| Afficher l’image source | * Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides ; * Pièges qui ne fonctionnent qu’en intérieur ; * Pièges de type tapettes électriques à insectes, les prises électriques anti-moustique et les recharges de pièges. |

Il est ici précisé que chaque foyer, identifié à la même adresse, ne pourra bénéficier que d’une seule participation.

**Durée du dispositif**

Il est possible de demander une subvention **du 1er avril au 15 octobre 2023**

|  |  |
| --- | --- |
| Afficher l’image source | * La demande doit être effectuée dans les 30 jours qui suivent l’achat du piège * Les demandes seront traitées par ordre d’arrivée jusqu’à épuisement de l’enveloppe. |

**Type d’aide**

Une subvention de 35 € pour l’achat de pièges à moustique tigre sera allouée.

*(Ce montant ne pourra être supérieur à la valeur d’achat)*

Dans la limite des crédits budgétaires affectés à l’opération.

**Composition du dossier**

* Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé ;
* Justificatif domicile de moins de 3 mois (ex. : facture électricité, eau, gaz, facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait/box d’accès à Internet, avis d’imposition ou de non-imposition, justificatif de la taxe d’habitation, attestation d’assurance habitation, …)
* Copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre avec date d'achat (pas de ticket de caisse) ;
* RIB libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

Les demandes seront traitées par ordre d’arrivée jusqu’à épuisement des enveloppes financières dédiées à ce projet.

Le formulaire et les pièces justificatives sont à retourner à l’Hôtel de ville de Saint Bonnet de Mure 34 avenue de l’Hôtel de Ville, 69720 Saint Bonnet de Mure

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à retourner)**

**PIÈGES À MOUSTIQUES TIGRES** – dispositif 2022

**Identification du demandeur**

Nom : ………………………………………………………………..……………………………………………………........……..

Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………………………….. Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………………. Téléphone : …………………………………………………………………………………………………………………………… E-mail : …………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Caractéristique du dispositif de lutte contre le moustique tigre**

Marque et modèle de piège : …………………………………………………………………………………………………

Nom du fournisseur (magasin, site internet, …) : ……………………………………………………………………

Date d’achat\* : ………………………………………………………………………………………………………………………

\* Vous devez présenter une preuve d’achat (facture à votre nom). Seuls les pièges achetés à partir du 1er avril 2023 sont éligibles à la subvention.

Prix : ……………………………………. €

**Engagement du demandeur**

En signant ce formulaire, le bénéficiaire certifie l’exactitude des informations transmises dans le dossier et s’engage à installer le dispositif acquis et bénéficiant d’une subvention.

Signature du demandeur : Date :

Formulaire et pièces justificatives à retourner : l’Hôtel de ville de Saint Bonnet de Mure 34 avenue de l’Hôtel de Ville, 69720 Saint Bonnet de Mure

|  |
| --- |
| CADRE RÉSERVÉ À L’ADMINISTRATION :  • Numéro du dossier de subvention : .……………………………………………………………………………………………  • Date de réception du formulaire : …………………………………………………………………………………………………  • Documents joints :   * Formulaire de demande de subvention * Justificatif domicile * Copie de la facture acquittée * RIB   Dossier complet : □ Oui □ Non  Subvention accordée : ρ Oui ρ Non  • Observations : ……………………………….……………………………………………………………………………………………… ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… |

En vertu de l’article 12 du Règlement général sur la protection des données – RGPD concernant la transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits de la personne concernée, toute personne peut exercer son droit d’accès sur les données qui la concernent. Les données personnelles contenues dans le dossier sont communiquées uniquement aux services financiers pour le traitement de la demande. Durée de conservation : Votre demande de subvention sera conservée pour une durée de 5 ans